



La Lettre du sénateur



Michel BILLOUT

Sénateur de Seine-et-Marne

Vice-Président de la commission
des affaires européennes

Membre de la commission des affaires étrangères,
de la défense et des forces armées

Vice-président de la délégation parlementaire
française à l'O.S.C.E

Collaborateurs parlementaires :

Eric Defouilhoux - Stéphanie Charret - Tél : 01 42 34 28 33

Un sénat à gauche pour des politiques plus justes

Depuis septembre dernier, la majorité du sénat est à gauche, chose inédite depuis sa création. **Cette majorité a déjà pris des dispositions fortes:**

- ➡ opposition à la TVA sociale,
- ➡ droit de vote des étrangers aux élections locales,
- ➡ remaniement du budget 2012 et de la loi de financement de la sécurité sociale.

Ces mesures montrent que des choix fondés sur l'intérêt général sont possibles. Dans le cadre de cette nouvelle dynamique, **le groupe CRC a fait voter diverses propositions :**

- ➡ encadrement strict du travail du dimanche,
- ➡ interdiction des coupures de gaz et d'électricité durant la période hivernale,
- ➡ abrogation du Conseiller territorial...

De plus, à l'initiative du groupe, **une commission d'enquête sur l'évasion fiscale a été créée.**

Une autre proposition de loi emblématique portée par le groupe CRC a été celle de **l'interdiction des licenciements**

boursiers. Malheureusement, il aura manqué 4 voix dans la majorité sénatoriale pour qu'elle soit adoptée.

Cela nous rappelle que des différences de fond au sein de la gauche existent toujours. Il est donc logique que les débats de la majorité sénatoriale s'en ressentent. Et cela montre bien qu'**il est nécessaire que les orientations politiques anticapitalistes** défendues au Sénat par le groupe communiste républicain et citoyen **se voient renforcées dans notre pays dans les semaines qui viennent** pour qu'une politique clairement orientée à gauche puisse être enfin conduite dans notre pays.

Car **la droite s'est attaquée** au fondement même des valeurs de notre République comme **la solidarité nationale, l'égalité des hommes et des territoires, l'emploi, la protection sociale, les libertés...** beaucoup est à reconstruire. Il est donc nécessaire de s'engager, dès à présent, dans une démarche de changements profonds.

Les élus du groupe CRC continueront à **s'engager auprès des élus locaux** en faisant valoir l'exigence d'une **abrogation de la réforme des collectivités territoriales et d'une nouvelle décentralisation**, d'un développement du service public et de la démocratie locale. Ils continueront à se faire les relais des aspirations des citoyens, des salariés qui sont en colère et qui aspirent à **une société plus humaine.**

PALESTINE



Salah Hamouri commence une tournée en France pour remercier tous ceux qui se sont mobilisés pour obtenir sa libération. **Michel Billout, qui est allé le visiter plusieurs fois dans la prison israélienne de Gilboa, a tenu à l'accueillir à son arrivée en France. Salah enfin libre, c'est un signe d'espoir pour celles et ceux qui luttent pour la libération de tous les prisonniers politiques.**

OSCE intervention sur le commerce des armes

Lors de la dernière réunion de l'OSCE à Vienne, Michel Billout est intervenu sur la **question du traité sur le commerce des armes qui devrait être débattu dans quelques mois en conférence des Nations-Unies.** Des atteintes graves aux droits humains sont perpétrées dans le monde entier. Les événements au Moyen-Orient et en Afrique du Nord illustrent l'impact tragique de la non régulation du commerce des armes, ainsi que la nécessité d'adopter d'urgence un traité dans ce domaine. Le champ d'application de ce traité doit couvrir à la fois toutes les armes classiques, y compris celles utilisées pour le « *maintien de l'ordre* », le transfert de la propriété des armes ou le transfert de leur contrôle. Ce traité doit aussi s'assurer que le transfert sera interdit dès lors qu'il existe un risque substantiel que les armes soient utilisées pour commettre ou faciliter de graves violations du droit international.

TUNISIE



Observation des élections en TUNISIE

Le 23 octobre 2011, Michel Billout a participé à la mission d'observation internationale des élections en Tunisie menée à l'initiative de l'O.S.C.E

TURQUIE

Elus, journalistes, syndicalistes : les droits de l'homme bafoués en Turquie

Du **12 au 16 février 2012, Michel Billout a conduit une délégation d'élus communistes dans la région kurde de la Turquie** afin de rencontrer des élus locaux et nationaux victimes de la répression du gouvernement turc. **Le 24 février**, il intervenait en ces termes lors de la 11^{ème} réunion d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Vienne : *"Aujourd'hui, sous couvert de complicité avec une organisation terroriste, un prétexte bien commode, ce sont des milliers de prisonniers politiques qui se trouvent dans les prisons turques, dont beaucoup de femmes et d'enfants de 12 à 18 ans. La grande majorité sont dans l'attente d'un procès. Ce sont plus de 70 journalistes emprisonnés, plus de 130 élus : cinq députés, des conseillers régionaux, des maires, des maires adjoints, des conseillers municipaux auxquels il faut ajouter des*

juristes, des syndicalistes, des militants des droits de l'homme... Pendant mon séjour sur place la semaine dernière, il y a eu près de 160 arrestations le lundi 13 février et plus de 450 le mercredi 15 lors de manifestations pacifiques."

Le 26 mars, Michel Billout est intervenu auprès du **secrétaire général du Conseil de l'Europe** afin qu'il reçoive une délégation Kurde dont une quinzaine de membres tente d'obtenir depuis le 1^{er} mars, par une grève de la faim, le soutien des institutions européennes à entendre les revendications kurdes, et sollicitent l'intervention du Comité européen de prévention de la torture, seule organisation à pouvoir visiter la prison d'Imrali où Abdullah Öcalan est emprisonné depuis 1999 et a été placé en isolement complet depuis plus de 6 mois.

POINT DE VUE

Pénalisation des génocides : "pourquoi j'ai saisi le conseil constitutionnel ..."

par Michel Billout

Je reconnais l'existence du génocide arménien. Je sais les terribles souffrances subies par le peuple arménien et je soutiens que les droits de ses descendants, partout où ils se trouvent, doivent être reconnus.

Pourtant je n'ai pas voté la proposition de loi UMP « *pénalisant la négation des génocides* » et j'ai fait partie des parlementaires qui ont demandé l'avis du conseil constitutionnel. **Pourquoi ?**

Alors que la loi Gaysot s'appuyait sur une reconnaissance internationale de la Shoah pour en interdire, notamment, la contestation, j'ai considéré particulièrement dangereux que celle qui nous a été proposée instaure des sanctions pour des crimes que le Parlement français déciderait seul de qualifier de génocide. **Les dérives pourraient être nom-**

breuses. Ainsi l'idée a vite germé dans certains esprits de **faire reconnaître le génocide vendéen.** Nous n'étions donc pas fondés, en tant que parlementaires, à prévoir des sanctions pénales contre les négateurs de génocides « *reconnus comme tels par la loi française* », selon l'expression de la proposition de loi. Voilà pourquoi ce **texte a été déclaré « contraire à la Constitution ».**

La reconnaissance du génocide arménien mérite bien mieux qu'une loi bâclée qui visait avant tout à racoler des électeurs. Je suis par ailleurs **favorable** à ce que soit posée comme **l'une des conditions sine qua non à l'entrée de la Turquie** dans l'Union Européenne **la reconnaissance par cet Etat du génocide arménien.**

Le « MES » ou mécanisme européen de souffrance

Le Parlement a été invité à se prononcer sur la participation de la France à l'instrument financier dont les instances européennes entendent se doter pour faire face à la crise des dettes souveraines.

Ce dernier né de la commission européenne est le mécanisme européen de stabilité (MES). **Le problème du « MES » c'est ce « S » qui ne veut pas dire solidarité mais stabilité.** C'est de fait un instrument de vassalisation supplémentaire et de surveillance des économies. Ce n'est en aucun cas un outil de solidarité entre les peuples européens mais bel est bien **un instrument permanent de l'austérité.** Considéré comme un mécanisme « infailible » censé favoriser la stabilité de la zone Euro, **il consacrera au contraire l'Europe**



ultra-libérale. De plus, se méfiant une nouvelle fois des peuples, **aucun gouvernement signataire n'entend pour l'heure consulter la population sur la ratification d'un tel traité.** L'idée européenne ne sera jamais porteuse d'avenir si l'on continue à priver les peuples du droit d'expression. Ce n'est pas ainsi que l'on pourra redonner aux citoyens européens la moindre confiance et la moindre espérance **dans une construction européenne qui se fait sans eux et, en l'occurrence, contre eux.**



Le groupe communiste, républicain et citoyen a voté contre ce texte au Sénat. Car il est hors de question de continuer à priver les citoyens et les nations de leur droit de souveraineté. **Ce traité n'est ni plus ni moins que la main mise sur les économies nationales** de la commission européenne. Le groupe CRC a réaffirmé sa volonté de construire une Europe solidaire libérée de la **dictature des marchés financiers.**



Immunité et privilèges du MES

Le MES précède l'adoption d'un traité qui instaurera la fameuse « règle d'or », **obligeant les Etats de la zone euro à respecter la limite de 0.5% de déficit public** (alors que la limite actuelle de 3% du déficit est largement

dépassée). Le MES serait doté d'un capital de 700 Milliards d'euros.

Le Conseil est chargé de « *favoriser la stabilité de la zone euro* », de financer la dette d'un Etat membre **à la condition de la mise en place d'un plan d'austérité.**

En qualité d'autorité indépendante, le MES pourrait procéder à des enquêtes et constater d'éventuels manquements dans les comptes d'un pays.

Ainsi l'article 9 précise que « **les membres du MES promettent d'honorer toute demande de capital, irrévocablement et sans condition, sous 7 jours** ». Ainsi, théoriquement, **les caisses de l'Union européenne pourraient se retrouver dans une seule main non élue.** De plus très peu de recours sont prévus contre d'éventuelles dérives du MES :

- les « biens, avoirs et fonds » du MES « jouissent de l'immunité de toute forme de procédure judiciaire, où qu'ils se trouvent ».
- les archives et documents ainsi que les locaux du MES seront considérés comme « inviolables ».
- Les employés du MES seront « soumis au secret professionnel, (...) y compris, après leur période d'activité ».
- « les avoirs, biens, revenus et opérations du MES sont exonérés de tout impôt direct ».
- les « impôts indirects ainsi que les taxes doivent être restituées au MES par les Etats membres, y compris les taxes sur les biens », comme la TVA.

Saisine du conseil constitutionnel

Les sénateurs du groupe communiste, républicain et citoyen sont à l'origine d'un courrier envoyé à tous les sénateurs et députés, les invitant à signer la lettre de saisine du Conseil Constitutionnel.

A l'initiative de 60 parlementaires, le Conseil Constitutionnel peut être interpellé pour vérifier la conformité du traité.

L'absence de modalité de contrôle que ce soit pour le gouvernement, le parlement ou les citoyens sur le devenir des fonds publics engagés dans le MES **contrevient à la souveraineté de la nation.**

Contrairement à la pratique, cette fois, **ni le Président de la République, ni le gouvernement n'ont cru bon de saisir le Conseil constitutionnel en amont.**

Il semble pourtant indispensable au groupe CRC, **compte-tenu de l'importance du transfert de souveraineté envisagé, que le Conseil Constitutionnel vérifie la conformité de ce traité.**

Nouvelle carte de l'intercommunalité

Des décisions politiques partisans en Seine-et-Marne

Michel Billout est intervenu auprès du préfet pour **protéger contre les trop nombreuses situations de mariage forcé** contenues dans le nouveau **schéma départemental de la coopération intercommunale (CDCI)**. Contrairement à ses multiples déclarations, notamment lors du congrès des maires, s'appuyant sur une majorité UMP à la CDCI, **le préfet a souvent tranché contre l'avis des élus et des populations**. Ainsi, le village de **Fontains** se voit contraint de rejoindre la Brie nangissienne alors que son Conseil communal, à l'unanimité, ne souhaitait pas de décision autoritaire. Il en est de même de la volonté de **fusionner de force** les 9 communes composant la première communauté de communes du département : **la Gerbe avec la CC du Provinois**. Et cela malgré l'avis défavorable des 9 conseils municipaux. De même **Le Pin, Montry, Quincy Voisins, Tournan et Villeparisis se voient imposés des décisions contraires à leur avis**. C'est une bien scandaleuse conception de la République que de fouler au pied le principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales. **On comprend** mieux pourquoi **l'amendement que Michel Billout a défendu**, lors de l'examen de la loi réformant les collectivités locales, et **qui imposait la**

consultation par referendum de la population a été rejeté par la majorité UMP. Car, dans cette affaire, il ne s'agit pas de dessiner de jolis périmètres. **Il s'agit que des communes portent ensemble des projets à réaliser en commun pour la satisfaction des besoins de la population**. Pour cela, la contrainte est le pire des moyens. La plus emblématique des décisions est celle de rattacher **Mitry-Mory et Compans à la Seine-St-Denis**. Dans ce cas, c'est à la fois la volonté des élus et des populations qui ont été consultés qui est piétinée. C'est, de plus, une stupidité économique pour la Seine-et-Marne puisque ces deux communes ont sur leur territoire la plus grande zone d'activités **du département**. **Tout cela montre bien que dans la gestion des dossiers délicats, le préfet n'a fait qu'un seul choix. Celui, partisan, de ne tenir compte que de l'avis de certaines baronnies**. C'est cette faiblesse qui entache le nouveau schéma de l'intercommunalité et qui va le rendre si difficilement applicable. Partout où il y a conflit, contentieux et mobilisation de la population vont se multiplier. **Une raison de plus pour inciter la gauche à abroger la réforme des collectivités locales** et à en conduire une nouvelle, dans la plus grande concertation, cette fois.

Collectivités

Usine d'incinération de Montereau Michel Billout tente une médiation

Michel Billout a été interpellé par des élus locaux sur la problématique du financement de l'usine d'incinération des déchets ménagers du Sytradem, construite à Montereau-Fault-Yonne. En effet, suite à une confusion dans le date de notification de la subvention, le Sytradem a transmis sa demande de paiement avec un retard de 56 jours. **La subvention initiale de la région Île-de-France d'un montant de 5 918 070 euros n'a pu être versée du fait de la caducité du contrat**. **Michel Billout est donc intervenu** auprès de la région Île-de-France et a été reçu par plusieurs interlocuteurs afin d'essayer de trouver une issue favorable. Le versement de la subvention faisant aujourd'hui l'objet d'une saisine du tribunal administratif, la décision en revient **main-**

tenant au juge. **Michel Billout souhaite donc axer son action vers une coopération renforcée des collectivités** pour que la Seine-et-Marne, qui reçoit sur son territoire un grand nombre de déchets de toute la région, **puisse bénéficier d'aides importantes pour développer les filières de tri et de valorisation des déchets**. Le Sytradem réunit deux syndicats dont l'un a beaucoup développé cette filière. Les installations sont vieillissantes et ont besoin d'investissement importants. Ils pourraient donc être soutenus financièrement par ce plan. Le groupe Front de gauche, communiste, gauche unitaire et alternative citoyenne de la région Île-de-France soutient également cette orientation.

Raffinerie de Grandpuits : le groupe TOTAL toujours à la recherche du moindre impôt !

La société TOTAL a récemment modifié la déclaration fiscale de sa raffinerie de Grandpuits-Bailly-Carrois pour bénéficier, à partir de 2011, de dispositions fiscales avantageuses suite à l'opération de fusion-absorption de la société ELF par le groupe



TOTAL il y a 12 ans. Cette demande conduit de fait, pour la commune, à une diminution de la base d'imposition de la taxe foncière de

25,73 % et engendre une variation de la base communale de -19,5%, **soit une perte de 67 760 euros** en ce qui concerne la taxe foncière ainsi qu'une baisse de produit de **138 345 euros** en ce qui concerne la cotisation foncière des entreprises. Cette perte, pour le budget communal, va se renouveler chaque année.

En pleine période de crise, alors que les collectivités locales connaissent d'importantes difficultés pour boucler leur budget, **Michel Billout est intervenu auprès du PDG du groupe TOTAL** : « *Je trouve particulièrement choquant qu'un grand groupe comme TOTAL, dont les bénéficiaires annuels dépassent les 10 milliards d'euros en 2011, puisse se désengager à hauteur de 200 000 euros auprès d'une commune et de sa population. Votre décision risque de se traduire par une augmentation des impôts sur des ménages au pouvoir d'achat déjà largement détérioré ces dernières années, notamment par l'augmentation du prix des carburants dont votre groupe a largement bénéficié.* »

Au vu de cette situation, partageant l'incompréhension des élus locaux qui l'avaient sollicité sur ce dossier, **Michel Billout a demandé au groupe TOTAL de revenir sur cette décision** qui lui semble, pour le moins, inappropriée en la circonstance.

Suite à un échange sur ce sujet avec le PDG du groupe, Monsieur de Margerie, **un accord de compensation financière exceptionnelle** a pu être trouvé entre le groupe et la commune concernée.

Fortement attaché à la défense de la santé publique, **Michel Billout a pris l'initiative d'organiser une rencontre** le 24 janvier dernier entre des collectifs de santé qui se sont créés dans notre département, des organisations syndicales du secteur hospitalier et **Madame Annie David**, présidente de la commission des affaires sociales et **Monsieur Yves Daudigny**, rapporteur général du budget de la sécurité sociale et président de la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale du Sénat, afin de les éclairer sur les conséquences de l'action de l'ARS en Seine-et-Marne. Suite à cette rencontre, la présidente de la commission et le rapporteur général ont souhaité apporter leur



à l'application de la loi HPST et remettent en cause la politique de T2A".

soutien à une demande de moratoire des restructurations d'hôpitaux et d'activités de santé en Seine-et-Marne dans un courrier envoyé au directeur de l'ARS IDF, monsieur Claude Evin.

Une revendication légitime puisque "les Français vont être amenés à s'exprimer très prochainement à l'occasion des élections nationales, sur la politique de santé de notre pays et les moyens de la financer", d'autant que "Plusieurs candidats se sont déclarés opposés

L'accès aux soins pour tous remis en cause en Seine-et-Marne

La privatisation de la santé restera comme un des axes majeurs du quinquennat de Nicolas Sarkozy. En Seine-et-Marne, les hôpitaux ont été mis au régime sec puis ont vu des secteurs entiers d'activités transférés aux établissements privés...

Les expérimentations de partenariat "public privé" conduites par l'ARS IDF, notamment à **Fontainebleau, Provins, Lagny-Jossigny, et Meaux** se traduisent inmanquablement par la **disparition du secteur public** au bénéfice du seul secteur privé à but lucratif, que ce soit dans le secteur de la **radiothérapie, de la chirurgie ou de l'imagerie médicale**, pour ne prendre que ces trois seuls exemples sur lesquels Michel Billout est intervenu à de multiples reprises lors des séances de questions au gouvernement.

Le 17 janvier 2012, il interrogeait le gouvernement sur la privatisation de la chirurgie publique à **Melun et Fontainebleau**. Rappelant que, selon la Fédération hospitalière de France,

"les dépassements d'honoraires pour la chirurgie dans le secteur privé à but lucratif ont crû de 6 % chaque année depuis onze ans, soit une augmentation globale de près de 70 %," Michel Billout a demandé au gouvernement les mesures qu'il comptait prendre *"pour redonner une cohérence à l'activité du secteur public de chirurgie dans le sud de la Seine-et-Marne et garantir l'accès de tous les habitants à une chirurgie de qualité, au tarif du secteur 1 et sans dépassements d'honoraires. C'est une nécessité absolue à l'heure où nos concitoyens reculent de plus en plus le moment de se faire soigner, au risque de voir s'aggraver leur pathologie, faute d'une prise en charge suffisante par l'assurance maladie."*

Ainsi, atteignant pour les seuls médecins un montant annuel de plus de 2 milliards d'euros, **les dépassements d'honoraires constituent un obstacle croissant pour l'accès aux soins** : 13 % des Français déclarent avoir renoncé à des soins à cause du coût de la consultation chez un médecin spécialiste.

Délégation au ministère de la santé et soutien aux urgentistes de LAGNY



Jeudi 12 janvier 2012, une délégation conduite par Michel Billout a été reçue, à sa demande, au ministère de la santé pour aborder la question de l'avenir de la radiothérapie sur notre département

A l'occasion de cet échange, l'ensemble des membres de la délégation a souhaité apporter son soutien sans réserve au mouvement **de grève des urgentistes de l'hôpital de Lagny** engagés depuis la mi-décembre contre la réorganisation que l'ARS et la direction entendent leur imposer, impliquant de fait **une réduction de moitié des durées de garde**, en les passant de vingt-quatre à douze heures.

LOGEMENT

30 % de majoration de droits à construire, une aubaine pour les propriétaires fonciers et les promoteurs !

La mesure de "majoration des droits à construire" défendue au parlement par le gouvernement à quelques semaines des élections présidentielles ne résoudra en rien la crise du logement. Intervenant dans le débat sénatorial le 6 mars dernier, Michel Billout a dénoncé cette mesure et mis en avant d'autres propositions pour extraire le logement de la sphère marchande et de la bulle spéculative.

En fin de session parlementaire, le gouvernement a fait voter en urgence une loi permettant d'augmenter de 30% le droit à construire. Pour mémoire, en 2005 la droite avait voté la loi de programme sur les orientations de la politique énergétique qui rendait déjà possible de dépasser le COS de 20% pour les constructions ou rénovations performantes au plan énergétique.

Cette augmentation peut aller jusqu'à 30% depuis la loi Grenelle 2 promulguée le 12 juillet 2010.

Ce nouveau texte ne contraignant ni les prix de sortie, ni le caractère social ou écologique des logements, **il va bénéficier principalement aux banques, aux promoteurs et aux investisseurs**, avec un risque de voir **augmenter d'autant le prix des terrains**, rendant par là même plus difficile l'intervention par exemple des offices d'HLM, dont les difficultés sont déjà très grandes. Favoriser une **augmentation du foncier est aujourd'hui irresponsable** dans un marché déjà en pleine explosion. Selon l'INSEE, entre 2000 et 2010, **le prix des logements** dans l'ancien **a crû de 107 %**, le loyer moyen du parc privé de 47 %, les



loyers HLM de 29 % et le prix à la consommation **de 19 %**. Alors même que le revenu médian n'augmentait, lui, que de 13 % Quant aux prix des terrains, **ils ont bondi de 31 % entre 2006 et 2010 !**

Cette mesure va donc aggraver une situation déjà catastrophique : 700 000 personnes sont privées de logement personnel, plus de 3 millions de Français sont en situation de mal-logement et 1,4 million de nos compatriotes sont toujours dans l'attente d'un logement social.

Propositions

A l'inverse de la démarche engagée par le gouvernement, **Michel Billout a donc avancé, dans le débat, d'autres propositions** pour répondre à cette situation catastrophique : "il nous faut agir sur la nature même des constructions via un investissement public incitatif et des outils fiscaux adaptés permettant de répondre aux besoins socialement divers. Il est néces-

saire que l'État s'engage de nouveau dans une politique publique du logement et qu'il facilite par ailleurs l'intervention des acteurs publics au plus près des réalités locales. Pour ce faire, la mise à disposition de terrains constitue une perspective intéressante permettant aux collectivités et aux offices de réduire le coût des opérations de construction de manière significative.

D'autres voies doivent également être ouvertes, à l'image du pacte proposé par la fondation Abbé Pierre. "Il s'agit avant tout de réaffirmer la volonté d'extraire le logement de la sphère marchande et de la bulle spéculative" insiste Michel Billout. "Cela passe par l'utilisation des possibilités offertes en matière de **réquisition de logement**, par l'**encadrement des loyers**, par l'**abrogation de lois scélérates**, comme la loi Boutin, et par la **suppression des niches fiscales** créées sur l'initiative de quelques ministres du logement : PériSSol, Borloo, Scellier, de Robien..."



Education

Suppressions de postes en Seine-et-Marne : quel avenir pour l'éducation ?

Mercredi 18 janvier, plusieurs centaines de parents et enseignants ont manifesté devant l'inspection académique de Seine-et-Marne contre les **173 nouvelles suppressions** de postes annoncées dans 1^{er} degré pour l'académie de Créteil à la rentrée prochaine. En plus de ces suppressions, **une centaine de postes** devraient disparaître en Seine-et-Marne. **Une situation dénoncée par Michel Billout** qui est venu apporter son soutien aux manifestants, aux côtés de nombreux élus communistes du département. Ces suppressions de poste ont des répercussions y compris sur des filières performantes. Ainsi, le **15 février**, il intervenait

auprès du Rectorat de Créteil contre sa **décision de fermer la section BTS "conception et réalisation de systèmes automatisés"** du lycée Bachelard de Chelles en rappelant le développement du bassin de Marne-la-Vallée inviterait plutôt au développement de ce type de formation qu'à son saccage. Comment accepter en effet, **à l'heure où chacun prône la nécessité de réindustrialiser notre pays et de combattre le chômage des jeunes**, qu'une formation technique **valorisée par des débouchés professionnels** réels puisse être supprimée au nom d'une **"économie de crédits" à très courte vue ?**

